

# MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL 16 DÉCEMBRE 2019

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE 16 DÉCEMBRE 2019

Membre(s) présent(s) : Marie Diament, Suzette de Rome, Jacqueline Poirier, Emmanuelle Garnaud, Stéphane Fraser, Claude Caron et Vincent More

Membre(s) absent(s) : Aucun

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More

Est aussi présent : Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière

### 1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par Vincent More.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

**2019-12-494** QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

### 3. Constatation de l'avis de convocation

Tous les membres du conseil municipal présents certifient avoir reçu un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire, conformément au Code municipal du Québec.

### 4. Adoption du budget 2020

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé aux fins du présent budget, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit budget et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit budget est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit un budget courant en 2020 des dépenses à la baisse de 40 218 \$ ou 1% par rapport à 2019;

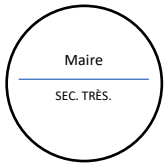
CONSIDÉRANT QUE la municipalité continue à maintenir un taux de taxes stable depuis plusieurs années, il est même légèrement à la baisse par rapport à l'an dernier à 0.7384 \$ par 100 \$ de valeur imposable car la richesse foncière uniformisée de la municipalité a été haussée;

CONSIDÉRANT QUE le budget est réaliste, qu'il relève d'une saine gestion des ressources de la municipalité pour faire face à ses obligations et responsabilités;

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2019-12-495** QUE le conseil municipal adopte le budget 2020 suivant :

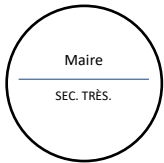
REVENUS DE FONCTIONNEMENT	Budget 2020
TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	(1 525 876,00) \$
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	(372 243,00) \$
TENANT LIEU DE TAXES	(25 468,00) \$



# MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL 16 DÉCEMBRE 2019

SERVICES RENDUS	(91 273,00) \$
AUTRES REVENUS	(190 862,00) \$
PAIEMENTS DE TRANSFERT	(197 953,00) \$
<b>TOTAL – REVENUS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>(2 403 675,00) \$</b>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
ADMINISTRATION MUNICIPALE	504 088,00 \$
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	255 656,00 \$
VOIRIE & TRANSPORT	476 514,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	320 572,00 \$
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	122 955,00 \$
LOISIRS & CULTURE	502 824,00 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	143 680,00 \$
AMORTISSEMENT	345 000,00 \$
<b>TOTAL – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 671 289,00 \$</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT AVANT CONCILIATION</b>	<b>(267 614,00) \$</b>
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	
IMMOBILISATIONS	345 000,00 \$
FINANCEMENT	(143 930,00) \$
TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT	(82 967,00) \$
AFFECTATION	149 511,00 \$
<b>TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	<b>267 614,00 \$</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT APRÈS CONCILIATION</b>	<b>- \$</b>
<b>REVENUS D'INVESTISSEMENT</b>	
TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	- \$
TAXES FONCIÈRES DE SECTEUR	
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	- \$
PAIEMENTS DE TRANSFERT	(229 225,00) \$
AUTRES REVENUS	(3 607,00) \$
<b>TOTAL – REVENUS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(232 832,00) \$</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
ADMINISTRATION MUNICIPALE	9 875,00 \$
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	- \$
VOIRIE & TRANSPORT	259 693,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	98 000,00 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	- \$
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	9 000,00 \$
LOISIRS & CULTURE	90 199,00 \$
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	- \$
<b>TOTAL – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>466 767,00 \$</b>
<b>EXCÉDENT D'INVEST. AVANT CONCILIATION</b>	<b>233 935,00 \$</b>



# MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL 16 DÉCEMBRE 2019

<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	
PROPRIÉTÉS À TITRE D'INVESTISSEMENT	- \$
PLACEMENTS À TITRE D'INVESTISSEMENT	- \$
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	(106 298,00) \$
AFFECTATION DU FONCTIONNEMENT	(82 967,00) \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) NON AFFECTÉ	(6 670,00) \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) AFFECTÉ	(30 000,00) \$
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS	(8 000,00) \$
<b>TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	<b>(233 935,00) \$</b>
<b>EXCÉDENT D'INVEST. APRÈS CONCILIATION</b>	<b>- \$</b>

## 5. Adoption du plan triennal des projets et immobilisations 2020-2021-2022

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter un programme triennal d'immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé aux fins du présent budget, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit programme quinquennal des projets et des immobilisations et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit programme triennal des projets et des immobilisations est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2019-12-496** QUE le conseil municipal adopte le plan triennal des projets et des immobilisations 2020-2021-2022.

## 6. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement de taxation 2020

Un avis de motion est donné par Emmanuelle Garnaud pour l'adoption ultérieure d'un règlement intitulé « Règlement de taxation 2020 ».

## 7. Adoption du projet de règlement de taxation 2020

ATTENDU QU'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation ou de compensation sur les immeubles du territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, tous les revenus nécessaires pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou d'un projet spécial dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

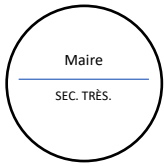
CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place et sur demande, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2019-12-497** QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement de taxation 2020.

## 8. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement sur le traitement des élu(e)s



# MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL 16 DÉCEMBRE 2019

Un avis de motion est donné par Jacqueline Poirier pour l'adoption ultérieure du règlement intitulé « Règlement sur le traitement des élu(e)s ».

## 9. Adoption du projet de règlement sur le traitement des élu(e)s

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le conseil municipal a le pouvoir de statuer sur un traitement pour l'exercice des fonctions de maire(sse), de maire(sse) suppléant(e) et de conseiller(ère) selon la capacité financière de la municipalité et des limites légales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2019-12-498** QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement sur le traitement des élu(e)s et comportant notamment la rémunération suivante :

DESCRIPTION	ANNÉE 2019	ANNÉE 2020	ÉCART %
<b>1 MAIRE(SSE)</b>			
SALAIRE	6 814.92\$	7 029.72\$	
ALLOCATION	3 407.52\$	3 478.92\$	
	10 222.44\$	10 508.64\$	2.8%
<b>1 MAIRE(SSE) SUPPLÉANT(E)</b>			
SALAIRE	3 407.52\$	3 526.92\$	
ALLOCATION	1 703.76\$	1 727.52\$	
	5 111.28\$	5 252.44\$	2.8%
<b>5 CONSEILLER(ÈRE)S</b>			
SALAIRE	2 269.80\$	2 357.40\$	
ALLOCATION	1 134.76\$	1 142.76	
	3 404.76\$	3 500.16	2.8%
<b>TOTAL</b>	<b>32 357.52\$</b>	<b>33 261.88</b>	<b>2.8%</b>

## PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 10. Période de questions et réponses (facultatives)

Une question est posée concernant l'augmentation des frais d'opération des égouts au Parc de l'Amitié. En effet, plusieurs travaux d'entretien ont été faits en 2019 et certains autres travaux sont prévus en 2020 pour maintenir l'usine en bon état de fonctionnement. Ces dépenses ne peuvent être partagés sur l'ensemble des citoyens, ils doivent être assumés par les résidents qui bénéficient des services d'égouts.

### 11. Levée de la séance

Sur la proposition de Suzette de Rome, la séance est levée à 20 h 02.

Vincent More  
Maire

Line Petitclerc  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent More, maire